

Date : 25 juin 2020

Communiqué de presse

FRANCE COMPÉTENCES PUBLIE SON 1^{er} RAPPORT D'ACTIVITÉ

France compétences a été créée le 1^{er} janvier 2019 par la loi « Avenir professionnel » qui réforme en profondeur le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Dans son 1^{er} rapport d'activité, publié ce jour, France compétences revient sur les défis relevés en un an, conformément à son rôle de financeur, de régulateur et d'instance collaborative.

La nouvelle organisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage instaurée par la loi du 5 septembre 2018 « Avenir professionnel » se veut un outil au service de la performance de notre modèle économique et social. Pour que toute personne, quel que soit son statut, puisse se saisir de ses droits pour s'insérer, évoluer à son poste, se reconverter, compléter ses compétences... en véritable actrice de son évolution professionnelle. C'est dans ce contexte que France compétences est née le 1^{er} janvier 2019, avec pour missions : **assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage**. Administrée par une gouvernance quadripartite et placée sous la tutelle du ministère en charge de la formation professionnelle, France compétences est **l'unique instance de gouvernance nationale dédiée à la formation professionnelle et à l'apprentissage**.

► Premier rapport d'activité : un triple défi relevé en 2019

Ce 1^{er} rapport d'activité montre comment France compétences a tenu en 2019 ses engagements conformément à ses trois grandes missions pour jouer un rôle de financeur, de régulateur et d'instance collaborative avec tous les acteurs du secteur.

« En 2019, nous avons relevé un triple défi. Rassembler des équipes issues de trois structures aux fonctionnements et statuts différents. Mettre en place la gouvernance de France compétences avec son Conseil d'administration et ses commissions, qui alimentent, par leurs travaux, les débats et les prises de décision. Et respecter les échéances réglementaires auxquelles nous étions confrontés », explique Stéphane Lardy, Directeur général, qui souligne l'engagement de tous les **membres de la gouvernance et l'implication des équipes**. Ce rapport met à l'honneur **les témoignages** de ces équipes, qui placent leur expertise et leur savoir-faire au service du développement des compétences de tous.

Ce rapport propose un retour sur les **grands chantiers menés en 2019**. En un an, France compétences a notamment bâti les règles et assuré les répartitions financières, organisé la dématérialisation pour les demandes d'enregistrement des certifications professionnelles, organisé le conseil en évolution professionnelle des actifs occupés, émis près de 7 000 recommandations auprès des branches professionnelles...

Avec ce 1^{er} rapport d'activité, France compétences montre comment elle agit, chaque jour, **au cœur d'un écosystème dynamique**, en travaillant avec les principaux acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

[Il est accessible en cliquant ici.](#)

Créée en 2019, par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

presse@francecompetences.fr / 01 81 69 01 52
Consultez notre site internet directement sur : www.francecompetences.fr